

TABLEAU : Diagnostic et propositions de gestions des annexes hydrauliques de la Moselle.

TRONCON MOSELLE AMONT	TRONCON MOSELLE SAUVAGE		TRONCON MOSELLE ARTIFICIALISEE	
<p>Ce tronçon n'est pas étudié dans cette première étude.</p> <p>Une autre réflexion sur le choix de l'espèce repère doit être engagée.</p>	ATOUTS	FAIBLESSES	ATOUTS	FAIBLESSES
	<ul style="list-style-type: none"> • Dynamique latérale et longitudinale active, • Annexes hydrauliques fonctionnelles, • Les travaux de restaurations les plus pertinents sont réalisés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Méconnaissance du déficit sédimentaire de la Moselle, • Les enrochements réduisent l'espace de liberté de la Moselle, • Certaines annexes hydrauliques restaurées se sont rapidement déconnectées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Certains bras morts sont en cours de comblement, • Annexes hydrauliques encore fonctionnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Tronçon fortement aménagé, • Régulation des débits par les barrages, • Absence de végétation aquatique et d'hélophytes.
	ENJEUX		ENJEUX	
	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver les annexes hydrauliques de l'incision du lit, • Préserver la dynamique fluviale de la Moselle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Diversifier les habitats dans le lit mineur, • Préserver les annexes hydrauliques fonctionnelles. 		
	PROPOSITIONS DE GESTIONS		PROPOSITIONS DE GESTIONS	
	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un suivi des annexes hydrauliques • Respecter le fuseau de mobilité fonctionnel de la Moselle 	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre le comblement et la végétalisation des bras morts. • Protéger et restaurer les annexes hydrauliques encore fonctionnelles. 		

TABLEAU : Constats, enjeux et nature des interventions proposées sur la Morte d'Atton

Constats	Segments concernés	Incidences	Objectif des interventions et enjeux associés	Nature des interventions proposées
Milieu exceptionnel en bordure de la Moselle sur le tronçon artificialisé.	<ul style="list-style-type: none"> • 1 à 13 	<ul style="list-style-type: none"> • Zone de reproductions et d'habitats pour de nombreuses espèces protégées, • Zone de reproduction du brochet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Patrimoine naturel de la zone humide, • Conserver l'état fonctionnel de l'annexe hydraulique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Achat foncier, • Réalisation d'un inventaire sur l'ensemble du site, • Extension de l'ENS et application du droit de préemption l'ensemble du site et au projet de gravière, • Prise d'arrêté de biotope.
Projet de gravière entre la Morte et le Pré de Marteaux	<ul style="list-style-type: none"> • 1 à 5 	<ul style="list-style-type: none"> • Pollution captage AEP¹, • Rabattement de la nappe et assèchement de la Morte. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ressource en eau gestion qualitative, • Patrimoine naturel de la zone humide. 	<ul style="list-style-type: none"> • Validation de la DUP et du PPR interdisant tous nouveaux projets de gravière.
Décharge et remblaiement de la Morte d'Atton	<ul style="list-style-type: none"> • 3, 4 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque sanitaire pour l'AEP, • Pollution de la nappe par lessivage et infiltration, • Réduction de la surface de l'annexe hydraulique, • Implantation d'espèces envahissantes (renouée du japon, arbre à papillon). 	<ul style="list-style-type: none"> • Ressource en eau gestion qualitative, • Patrimoine naturel de la zone humide, • Lutte contre les espèces envahissantes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation du risque sanitaire, • Végétalisation de la décharge, • Stopper et enlever le remblai.

¹ AEP : Adduction d'Eau Potable

Rejet d'eaux usées dans la Morte et le cours d'eau.	<ul style="list-style-type: none"> • 3 à 13 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque sanitaire pour l'AEP, l'élevage et les usagers, • Pollution, colmatage de la Morte et du cours d'eau, • Eutrophisation des eaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ressource en eau gestion qualitative, • Préserver la qualité des habitats. 	<ul style="list-style-type: none"> • Raccordement au réseau d'épuration.
Curage tous les deux ans du cours d'eau en aval de la Morte	<ul style="list-style-type: none"> • 5, 6 	<ul style="list-style-type: none"> • Modification du profil en long et en travers, • Ecoulement lent, • Accentuation de l'envasement du cours d'eau, • Banalisation des habitats du lit mineur et des berges. 	<ul style="list-style-type: none"> • Diversification des habitats dans le lit mineur, • Patrimoine naturel de la zone humide et du cours d'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> • Stopper le curage du cours d'eau, • Laisser ou aider la recolonisation naturelle des berges par les arbres et les arbustes.
Végétation rivulaire du cours d'eau non équilibrée et peu diversifiée	<ul style="list-style-type: none"> • 7, 8, 9, 11 	<ul style="list-style-type: none"> • Réchauffement et eutrophisation des eaux, • Diminution de la diversité, 	<ul style="list-style-type: none"> • Patrimoine naturel du cours d'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> • Bouturage, plantation d'essences locales, • Coupe de la végétation rivulaire vieillissante.
Présence d'encombres dans le cours d'eau et dans la Morte	<ul style="list-style-type: none"> • 8 	<ul style="list-style-type: none"> • Problème de circulation piscicole, • Diversification des habitats dans le cours d'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> • Patrimoine naturel du cours d'eau, • Permettre la libre la circulation piscicole. 	<ul style="list-style-type: none"> • Fixation des encombres et formation d'épis déflecteurs.

TABLEAU : Chiffrage des coûts, partenaires financiers et techniques

Segments concernés	Nature des travaux et interventions proposées	Unité	Quantité	Prix unitaire	Coût HT en €	Partenaires financiers et techniques
1, 2, 3, 4, 5, 6, 7	<ul style="list-style-type: none"> Achat foncier. 	Hectare (ha)	15,83	1 300	20 579	Agence de l'eau Rhin-Meuse ² , Conseil Général ³ et FPPMA ⁴ de Meurthe et Moselle.
1, 2, 3, 4	<ul style="list-style-type: none"> Inventaire floristique et faunistique. 	U	1	1 000	1 000	Conservatoire des Sites Lorrains ⁵ , AERM, CG
1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8	<ul style="list-style-type: none"> Validation de la DUP du Périmètre de Protection Rapprochée interdisant toute nouvelle implantation de gravière. 	–	–	–	–	DDAF de Meurthe et Moselle, Syndicat des eaux d'Atton.
3, 4	<ul style="list-style-type: none"> Etude du risque sanitaire et des déchets présents dans la décharge. 	U	1	12 000	12 000	CG et commune d'Atton.
	<ul style="list-style-type: none"> Débroussaillage manuel de la décharge, Végétalisation de la décharge. 	m ²	4 000	0.56	2 240	AERM, CG, commune d'Atton.
	<ul style="list-style-type: none"> Enlèvement du remblai (déblaie) et transport en carrière 	m ³	8 000	1.2	9 600	
	<ul style="list-style-type: none"> Enlèvement du remblai (déblaie) et transport en carrière 	m ³	812	15	8 120	AERM, FPPMA, CG, propriétaire riverain.

² AERM : Agence de l'Eau Rhin Meuse

³ CG 54 : Conseil Général de Meurthe et Moselle.

⁴ FPPMA : Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique.

⁵ CSL : Conservatoire des Sites Lorrains.

2, 3, 8	• Entretien moyen de la végétation.	mL	85	6	510	AERM, FPPMA, AAPPMA ⁶
	• Enlèvement sélectif d'encombres.	m ³	9	50	450	AERM, FPPMA, AAPPMA
8	• Fixation d'encombres en épis déflecteurs.	U	2	300	600	AERM, FPPMA, AAPPMA
7, 9	• Plantation et bouturage d'essences locales en rive gauche.	mL	40	20	800	AERM, FPPMA, AAPPMA

⁶ AAPPMA : Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.